

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 1208)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS39

présenté par
M. Vignal, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« avec des personnes morales, publiques ou privées »

les mots :

« des personnes physiques à des personnes morales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.